

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **5 avril 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **27**
Nombre de pouvoirs : **2**

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALJERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230412-038

Matière : 2.2.1 - Urbanisme – actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – permis de construire, certificat d'urbanisme, permis de démolir, déclaration de travaux

Objet : **AUTORISATION DU MAIRE A ENTREPRENDRE ET SIGNER TOUTES LES DEMARCHES POUR LE DEPOT DES AUTORISATION LIEES A L'URBANISME NECESSAIRES A L'EXECUTION DES PROJETS POUR L'EXERCICE 2023**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L.2122-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles.L.422-7 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu les dispositions des articles.R.423-1 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer et entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le dépôt des dossiers d'autorisations liées à l'urbanisme pour l'exécution des projets votés pour l'exercice 2023, notamment des autorisations au titre du Code de l'Urbanisme et au titre du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20230412-DL20230412-038-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023
Date de mise en ligne : 14/04/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE